Compte-rendu de la CLE

Date : 20 mars 2025 – 9h30

Le 20 mars 2025, les membres de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 9h30 dans la salle du Muguet à Haute-Goulaine.

Présents

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
Collège des élus			
Département de Loire-Atlantique	*Chloé GIRARDOT-MOITIÉ*	*Pornic Agglo Pays de Retz*	*Luc NORMAND*
Etablissement Public Loire	*Laurent DUBOST*	*Syndicat Mixte Evre Thau Saint Denis Robinets Haie d'Alot*	*Michel PAGEAU*
Pornic Agglo Pays de Retz	*Claude CAUDAL*		
Collège des usagers			
Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique	*Franck BENETEAU*	*UFC Que Choisir*	*Gérard ALLARD*
Association Ligue de Protection des Oiseaux	*Jean-Pierre LAFFONT*	*Union régionale des industriels de Carrières et Matériaux*	*Agnès GARCON*
France Nature Environnement	*Noémie MOREL*	*Association des industriels Loire Estuaire*	*Annabelle ORSAT*
Bretagne Vivante	*Catherine BELIN*		
Collège des services de l'État			
Camille BURDIN	*DREAL Pays de la Loire*	*DDTM de Loire Atlantique*	*Pierre-Eliel GIRARD*
Hervé PONTHIEUX	*Agence de l'eau Loire-Bretagne*		

Excusés représentés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
Collège des élus			
Parc Naturel Régional de Brière	*Olivier DEMARTY (Pouvoir à M. NORMAND)*	*Communauté de communes du Pays d'Ancenis*	*Rémy ORHON (Pouvoir à Mme GIRARDOT-MOITIE)*

Nantes Métropole	*Jean-Sébastien GUITTON (Pouvoir à M. CAUDAL)*	*SYLOA*	*Thierry COIGNET (Pouvoir à M. PAGEAU)*
Saint-Nazaire Agglo - CARENE	*Éric PROVOST (Pouvoir à M. DUBOST)*		

Collège des usagers			
Consommation Logement Cadre de vie (CLCV)	*Michel BELLANGER (Pouvoir à M. ALLARD)*		

Collège des services de l'État	
Office Français de la Biodiversité (Pouvoir à l'Agence de l'eau)	

Absents excusés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
Collège des élus			
Conseil régional des Pays de la Loire	*Philippe HENRY*	*Communauté de communes Sud Retz Atlantique*	*Laëtitia PELTIER*
Conseil régional de Bretagne	*Delphine ALEXANDRE*	*Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo*	*Denis THIBAUD*
Département de Loire-Atlantique	*Claire TRAMIER*	*Communauté de communes Pontchâteau-Saint-Gildas*	*Philippe JOUNY*
Département de Maine-et-Loire	*Aline BRAY*	*Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou*	*Jean-Pierre BRU*
Département du Morbihan	*Alain GUIHARD*	*Anjou Bleu Communauté*	*Jacques ROBERT*
Nantes Métropole	*Robin SALECROIX*	*Mauges communauté*	*Yannick BENOIST*
Nantes Métropole	*Jean-Claude LEMASSON*	*Communauté de communes Arc Sud Bretagne*	*Bertrand ROBERDEL*
Saint-Nazaire Agglo-CARENE	*François CHENEAU*	*ATLANTIC'EAU*	*Jean-Luc GRÉGOIRE*
CAP Atlantique	*Annabelle GARAND*	*Syndicat Grand Lieu Estuaire*	*Claude NAUD*
Communauté de communes Erdre et Gesvres	*Christine CHEVALIER*	*Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire*	*Rémy NICOLEAU*
Communauté de communes Estuaire et Sillon	*Daniel GUILLÉ*	*Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais*	*Thierry AGASSE*
Communauté de communes Sud Estuaire	*Sylvie GAUTREAU*	*Syndicat du bassin versant du Brivet*	*Jacques COCHY*
Communauté de communes Sèvre et Loire	*Jean-Marc JOUNIER*	*Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel*	*Mahel COPPEY*

Collège des usagers

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM

Collège des élus	
Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire (2)	*Association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce 44*
Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire	*Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire*
Fédération des Maraichers nantais	*Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques*
Syndicat des vignerons indépendants nantais	*Union maritime Nantes Ports*
Comité régional des Pêches et des élevages marins (COREPEM)	*Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire*

Collège des services de l'État	
Préfète Coordonnatrice de bassin	*Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire*
Préfet de Région Pays de la Loire	*Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*
Préfecture de Loire-Atlantique	*IFREMER*
Préfet de Maine-et-Loire	*DDT de Maine-et-Loire*
Voies Navigables de France	

Assistaient également à la séance :
Elise BABOULENE (Nantes métropole), Marc PINEAU (Fédération des maraichers nantais), Laurent JOSEPH (SYLOA), Julie PIERRE (SYLOA), Justine VAILLANT (SYLOA), Céline OLLINGER (SYLOA), Ronan CREED (SYLOA).

Compte-rendu de la séance

1. **Validation du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2025 – VOTE**

2. **Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation – Les enjeux (questions importantes) pour 2028-2033 du SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne – VOTE**
   - **Présentation des enjeux *(AELB/DREAL)***
   - **Analyse et proposition de contribution *(SYLOA)***

3. **Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB)**

4. **Questions diverses**

M. CAUDAL accueille les membres de la CLE présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie la ville de Haute-Goulaine pour son accueil. Il annonce les pouvoirs et présente l'ordre du jour. Après la validation du compte-rendu, l'Agence de l'eau et la DREAL présenteront de manière conjointe les enjeux / questions importantes du prochain SDAGE 2028-2033. En réponse à la consultation des assemblées engagée par le Comité de bassin, il indique que l'équipe d'animation présentera son analyse et la proposition de contribution pour une expression de la CLE, qui s'appuiera également sur les débats en séance. La réunion se poursuivra par une présentation du 12ème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2025

M. CAUDAL demande aux membres de la CLE s'ils ont des observations sur ce compte-rendu.

Avec 22 votes « pour », le compte-rendu de la réunion de la CLE du 28 janvier 2025 est approuvé par les membres de la CLE présents et représentés.

2. Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation – Les enjeux (questions importantes) pour 2028-2033 du SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne

Présentation des enjeux

Diapositives 5 à 34

Présentation par Mme BURDIN (DREAL) et M. PONTHIEUX (Agence de l'eau)

Analyse et proposition de contribution

Diapositives 35 à 49

Présentation par Mme VAILLANT (SYLOA)

M. CAUDAL remercie les intervenants pour leur présentation. Il partage dans un premier temps la contribution de Mme GARAND. Elle souhaite que « la dégradation des masses d'eaux côtières et de transition (état chimique et eutrophisation) soit mieux prise en compte et affirmée afin que des actions puissent être mises en œuvre ». M. CAUDAL rejoint cette remarque. Encore maintenant et malgré l'introduction dans le SDAGE de la spécificité des territoires, les discours concernent majoritairement les masses d'eau fluviales, au détriment des masses d'eau côtières présentes à la fois sur les territoires terrestres et maritimes, et qui recensent des actions communes au lien terre-mer. Il faut insister et identifier les trois types de masses d'eau sur lesquelles les territoires s'engagent et les réaffirmer. Par ailleurs, le Document stratégique de façade et son plan d'actions est à prendre en compte pour compléter ces propositions d'enjeux et questions importantes, d'autant plus que deux directives s'appliquent pour les masses d'eau côtières. Il salue la prise en compte du littoral et invite le Comité de bassin à s'interroger sur le terme « littoral » dans un contexte de changement climatique. Aujourd'hui, les communes et intercommunalités littorales sont considérées comme étant le littoral. Dans une vision à plus long terme et au regard de l'élévation du niveau des mers, il indique que le littoral s'étendra jusqu'à Nantes dans le futur. L'évolution de cette notion n'apparait pas dans les documents du prochain SDAGE et mérite d'être définie. Également, les enjeux/questions importantes annoncent l'eau comme étant un problème de santé humaine, de santé publique. Le SDAGE doit avoir pour ambition la santé du vivant pour ne pas se limiter à la santé humaine, et engager une réflexion en ce sens. Il relève par ailleurs une confusion entre les stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) et les stratégies de gestion du trait de côte. Les EPCI-fp concernés l'ont observé

dans le cadre de leurs travaux. L'érosion du trait de côte est issue des chocs mécaniques qui se manifestent sur les côtes à falaises et sur les côtes à dunes. Cette érosion peut engendrer des problématiques de submersion marine, conjuguées à des inondations fluviales. Dans les enjeux/questions importantes, seule la SLGRI est mentionnée. Cette confusion se manifeste également dans les réunions publiques organisées sur son territoire.

Mme BELIN partage quelques éléments de l'avis du Conseil économique et social environnemental régional des Pays de la Loire (CESER) dont elle fait partie au titre de France Nature Environnement. Cet avis est le résultat d'un consensus entre les membres d'un groupe de travail de sensibilités différentes voté le 18 mars en session plénière à quasi-unanimité. Dans les observations générales formulées sur le SDAGE, le CESER relève un document ambitieux, à la hauteur des enjeux du dérèglement climatique et de la gestion de l'eau. Pour le CESER, le défi majeur à relever réside sans doute dans la recherche de nouveaux modèles de développement (production et consommation) impliquant une approche moins prédatrice du milieu naturel et de ses ressources. Aussi, le CESER appuie toutes les actions liées à l'accompagnement des acteurs dans le changement de leurs pratiques. Par la diversité de ses membres, le CESER attache une réelle importance au développement de politiques et d'actions qui réunissent les acteurs et les citoyens avec une acceptation et une appropriation par le plus grand nombre. Le rôle des CLE en cela est absolument primordial. Elle partage quelques détails de l'avis. Dans l'enjeu 1 « climat », le CESER insiste sur le besoin de renforcer l'atténuation comme ambition indispensable, et pour ne pas oublier que l'adaptation ne doit pas faire disparaitre la nécessité d'une atténuation. L'enjeu 4 « milieux aquatiques », dans la piste d'action « renforcer la préservation, l'entretien et la restauration des zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités », il est intéressant de compléter la phrase « mieux protéger ou restaurer les zones humides » par la phrase suivante qui reflète le SAGE Estuaire de la Loire, « particulièrement celles offrant des services à haute valeur ajoutée comme les zones humides de source de cours d'eau ou les zones humides inondables ». Mme BELIN relève que l'ajout des zones humides de source de cours d'eau est attendu par l'équipe d'animation dans le SDAGE, et les zones humides inondables dans le PGRI. Dans son avis, le CESER demande également l'intégration des zones humides inondables dans le SDAGE. Dans l'enjeu 5 « quantité », dans la piste d'action « penser et mettre en œuvre la sobriété comme un préalable en s'appuyant sur une analyse globale », une phrase de l'avis du CESER précise qu'une véritable transformation des modèles de production mais aussi de consommation doit être mise en œuvre pour favoriser leur sobriété. L'agriculture et le respect aux agriculteurs sont de responsabilité sociétale. Le changement ne concerne pas qu'une profession ; la société entière doit évoluer pour un changement de paradigme. Dans l'enjeu « qualité », dans la piste d'actions « préserver une eau de bonne qualité, préalable indispensable à notre santé, à notre survie et à celle des milieux aquatiques et de la biodiversité », le consensus suivant a été trouvé pour la préservation et la restauration de la ressource sur les aires d'alimentation de captages « avec à terme la suppression totale sur ces zones des intrants les plus impactant, par exemple avec l'accompagnent des agriculteurs pour y arriver ». Concernant le PGRI, dans les pistes d'actions proposés, le CESER regrette que le document ne développe pas suffisamment les risques industriels dans les pistes d'actions, et qui sont seulement abordés en termes d'enjeux sensibles. Le déplacement des populations et des entreprises n'est également pas assez développé. En propositions d'autres pistes d'actions, le CESER parle de la nécessité de solidarité entre les zones exposées et les zones moins à risques. Une action spécifique à l'éducation des enfants aux risques en milieu scolaire est aussi mentionnée. Des observations supplémentaires sont faites en particulier sur l'approche globale de la gestion du trait de côte dans le cas des submersions marines.

Mme ORSAT revient sur l'enjeu 3 « gouvernance ». Concernant la proposition faite de préciser les attendus dans le volet relatif à la ressource en eau dans les études d'impact des documents d'urbanisme, elle retient, d'une récente journée technique, la difficulté des services a échangé entre

eux. Aussi, il lui semble important d'insister sur la coordination essentielle entre les différents services concernés eau et urbanisme des collectivités qui n'est pas aujourd'hui si évidente. Sur l'enjeu 4 « milieux aquatiques », concernant les espèces exotiques envahissantes, des éléments sont à ajouter pour une coordination efficace des actions sur les cours d'eau et entre les acteurs, et qui doit être menée à une échelle globale et non parcellaire. Elle mentionne également les déchets générés dont le transport jusqu'aux filières adéquates présente un impact environnemental et financier souvent non négligeable. Sur l'enjeu 5 « quantité », elle rappelle que l'étude HMUC ne permet pas d'aboutir sur la partie ouest du territoire compte tenu des milieux estuariens et environnants présents. Il serait intéressant de l'ajouter à la remarque relative aux méthodes homogènes pour des réelles avancées méthodologiques pour ces milieux particuliers.

Mme GARCON partage le fait que ce même sujet a été évoqué à la commission permanente du Conseil maritime de façade, à savoir que la méthodologie des études HMUC doit permettre d'intégrer les spécificités littorales et estuariennes des territoires. Le Conseil maritime de façade a demandé un renforcement de la recherche sur ce sujet.

M. CAUDAL confirme qu'il s'agit d'un réel besoin.

M. ALLARD souscrit aux propositions de l'équipe d'animation du SAGE, d'autant que les observations tiennent compte de remarques régulières faites en instances. Il rejoint la proposition de M. CAUDAL sur les risques littoraux. Il relève que les deux documents prévoient de renforcer la connaissance et la communication. Pour lui, il faut insister sur la communication auprès de la population. Il donne pour exemple le fait que les citoyens veulent s'approprier la situation sur la qualité de l'eau potable qui est relativement sensible en Loire-Atlantique. Les citoyens émettent des idées ; il faut écouter leurs propositions, de même pour les risques d'inondation. Il rappelle que les citoyens participent financièrement aux actions par la taxe GEMAPI. Sur la communication et la résilience avec les plans communaux de sauvegarde, il est vraiment important d'intégrer la population et d'effectuer des exercices de mise en situation car la mémoire des événements passés est facilement oubliée. La communication doit être montante et descendante.

M. LAFFONT rejoint la proposition faite par l'équipe pour intégrer la notion de « protection » pour les zones humides. Dans la version soumis à avis, « préserver/préservation » a été retenu par le Comité de bassin. De manière sémantique, la protection inclut la préservation mais elle peut aussi inclure la conservation des espaces. Sur l'enjeu 2 « connaissance », il affirme l'importance de la sensibilisation et précise qu'il pourrait s'agir d'aller jusqu'à la mobilisation des acteurs. Dans l'enjeu 3 « gouvernance », la cohérence des politiques publiques n'est pas assez mise en avant, en particulier la zéro artificialisation nette. Il relève aussi un manque concernant les politiques relatives aux pesticides et aux nitrates alors que la destruction des éléments structurants du paysage se poursuit. Dans l'enjeu 4 « milieux aquatiques », les travaux de l'Agence de l'eau en Rhône Alpes pourraient être développés ; la notion de trame verte et bleue est élargie à la trame turquoise qui permet d'ajouter les éléments structurants du paysage comme partie intégrante de la bonne qualité de l'eau. La région Pays de la Loire est particulièrement bocagère ; cet ajout serait justifié. Il rejoint les propositions sur l'estuaire régulièrement oublié entre le réseau hydrographique et le littoral. Dans cet estuaire, les zones d'expansion des crues et les vasières jouent un rôle pour la biodiversité mais aussi pour l'économie. Il est important de les ajouter. Concernant le PGRI, sur la communication des scolaires et du public, il demande si les thèmes retenus s'arrêtent aux digues car le sujet parle à tous ou si la prévention est également abordée. La communication ne soit pas s'arrêter à la sauvegarde de la population. Elle doit englober l'ensemble des problématiques pour que les crues ne deviennent pas des inondations.

M. DUBOST relève la proposition sur l'enjeu 3 « gouvernance » relative au soutien d'étiage et indique être, en tant que représentant de l'Etablissement public Loire, à la disposition des membres de la CLE pour comprendre leur point de vue et y apporter réponse. Le débat doit avoir lieu. Concernant l'enjeu 5 « quantité » et la proposition formulée pour les eaux usées traitées, il lui semble nécessaire de préciser le fait que cela doit se faire dans le cadre d'une analyse globale, et non à une échelle restreinte qui ne permet pas cette vision globale. Par ailleurs, il demande des précisions sur le terme « espaces de mobilité » qui apparait dans l'enjeu 7 « littoral ».

Mme VAILLANT indique qu'il s'agit d'un terme nouveau inscrit dans le SAGE Estuaire de la Loire, en réponse à l'enjeu « Estuaire ». Il s'agit de l'espace dont dispose la Loire pour évoluer dans son lit.

M. PONTHIEUX indique que la définition des espaces de mobilité apparait dans le SDAGE[1]. Ces espaces sont très présents sur l'amont de la Loire, en particulier dans l'Allier car la Loire évolue dans ces secteurs. D'anciennes photographies de la Loire sur sa partie estuarienne présentent des tresses et ces espaces de mobilité.

M.LAFFONT revient sur la proposition faite pour la réutilisation des eaux usées. Il propose de préciser « en adéquation avec les besoins du réseau hydrographique » car la ressource en eau concerne également l'eau potable.

M. CAUDAL indique que les premières études réalisées concluent que le soutien d'étiage des cours d'eau est le premier usage de la réutilisation des eaux usées. Une fois que ce besoin est préservé, les eaux peuvent alors être réutilisées.

M. PONTHIEUX précise que certaines remarques sont à développer pour ne pas laisser place à l'interprétation.

Mme MOREL rejoint les propositions formulées pour ces enjeux qui préfigurent les futurs SDAGE et PGRI Loire-Bretagne. L'intérêt pour la CLE du SAGE est de faire remonter la spécificité du territoire estuarien, et de faire en sorte qu'il ne soit pas oublié dans le grand bassin versant de la Loire. Concernant les propositions, elle suggère que les zones humides inondables soient également citées dans le SDAGE pour une prise en compte de la recharge des nappes d'eau souterraine, au-delà de la gestion du risque. Cela permet également de renforcer le lien entre les deux documents.

M. CAUDAL intervient pour insister sur la prise en compte de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau en matière d'eau potable. Il rappelle que les problèmes de qualité ont un impact sur la quantité. Au sein des enjeux, la pollution historique des sols n'apparait pas dans les documents. Il s'agit des molécules qui ne sont plus utilisées car interdites mais qui sont néanmoins encore présentes et qui génèrent des métabolites et des molécules, parfois récemment découvertes, et qui ne peuvent pas à ce jour être traitées. En effet, la méthode de filtration par charbon actif n'est parfois pas suffisante et de nouvelles techniques sont à développer. Un des risques pour l'avenir concerne la production de l'eau potable, en particulier le risque industriel de fermeture d'une usine par une molécule présente dans les sols alors même qu'elle n'est plus utilisée depuis 20 ans. Il partage en exemple les problématiques rencontrées sur le secteur de Missillac et la fermeture de l'usine. Aussi, il insiste pour que la pollution historique dans les sols apparaisse dans les enjeux du futur SDAGE car cela va impacter les producteurs d'eau potable.

M. PONTHIEUX indique en réponse à M. CAUDL que le document stratégique de façade a été pris en compte dans les réflexions engagées sur les enjeux du prochain SDAGE.

1 Extrait du glossaire du SDAGE : *Espace du lit majeur à l'intérieur duquel le lit mineur peut se déplacer.*

M. CAUDAL propose à la CLE de procéder au vote en s'appuyant sur la proposition d'avis de l'équipe d'animation du SAGE, et les compléments apportés par les membres de la CLE. Il relève la non-participation au vote des services de l'Etat.

Avec 18 votes « pour », l'avis sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation 2028-2033 est approuvé par les membres de la CLE présents et représentés.

3. Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Diapositives 50 à 83

Présentation par M. PONTHIEUX (Agence de l'eau)

Diapositive 57

M. DUBOST demande si la répartition de l'origine des recettes peut être communiquée, de la même manière que la répartition des aides présentée en diapositive 57.

M. PONTHIEUX indique que cette répartition existe mais qu'elle n'est effectivement pas présentée dans le diaporama.

Mme ORSAT revient sur le plafond mordant qui signifie que toute redevance perçue par l'Agence de l'eau dépassant le montant maximum des recettes prévues est directement reversée à l'Etat. Cela signifie que les redevances perçues par l'Agence de l'eau au-delà des attentes du 12e programme sont directement reversées au budget national de l'Etat, et ne sont donc pas, en conséquence, systématiquement utilisées pour l'environnement. Cette information a particulièrement interpellé EDF qui connait de fortes augmentations en termes de redevances. La logique pollueur payeur n'est pas respectée car les sommes perçues repartent vers des programmes autres que ceux dédiés à l'environnement. Cela mérite d'être souligné.

M. PONTHIEUX confirme les précisions apportées par Mme ORSAT. Des prélèvements sont effectués depuis les budgets de l'Agence de l'eau pour contribuer au budget général de l'Etat.

Mme GARÇON rappelle que les industriels souhaitent que le financement à l'eau reste à l'eau. Il s'agit d'un réel soutien ; les industriels sont solidaires pour que cela reste à l'eau. Pour les industriels, les redevances représentent une augmentation de 209% sur le bassin Loire Bretagne. Elle sait que la CLE n'est pas l'instance décisionnaire mais elle souhaite indiquer que cela peut être acceptable seulement si les sommes perçues restent à l'eau.

M. ALLARD partage la solidarité des usagers économiques pour que les redevances versées demeurent aux actions engagées pour l'eau.

M. LAFFONT soutient les interventions de Mme GARÇON et de M. ALLARD. Il met également en avant les montants des aides présentés en euros et souhaite rappeler le contexte et la réalité de l'inflation.

Diapositive 66

Mme GIRARDOT-MOITIE s'interroge sur les financements alloués aux aires d'alimentation de captage. La contractualisation avec les exploitants est un sujet d'échanges régulier avec Atlantic' Eau, compte tenu des limites du droit européen car cette contractualisation est considérée comme une aide d'Etat. Elle demande si une réflexion sur les financements a été engagée pour que le ministère et l'Agence de l'eau se rapprochent de l'Europe à ce sujet.

M. CAUDAL relève cette remarque et met en avant le fait que les producteurs d'eau publics ne soient pas traités de manière équivalente avec les producteurs d'eau privés. Les actions prioritaires sur les captages d'eau est positive, tout comme la multiplication des paiements pour services

environnementaux. Toutefois, cela amène à un cumul d'aides si la volonté est également de contractualiser avec les exploitants. Il rappelle les aides existantes de la Région, de l'Agence de l'eau, d'Atlantic' Eau et le fait que dans certains cas, le cumul de ces aides n'est pas possible. Les territoires rencontrent alors des difficultés. Pour rendre prioritaires les périmètres de captage, et aller vers l'objectif zéro-phyto, il faut développer des outils complémentaires. Aujourd'hui, il s'agit d'un frein par manque d'outil juridique permettant d'avancer.

M. PONTHIEUX confirme la problématique rencontrée sur les territoires, et fera remonter la remarque de Mme GIRARDOT-MOITIE.

Diapositive 72

M. CAUDAL demande des précisions sur le « prix de l'eau minimum exigé révisé » annoncé dans la diapositive.

M. PONTHIEUX partage le souhait de l'Agence de l'eau, à savoir que les collectivités accompagnées financièrement pour leurs études et leurs travaux revoient leur contribution à la hausse. Sur certains territoires, les syndicats d'eau sont petits, les ressources souterraines parfois très localisées. Il y a alors peu de moyens pour engager des investissements et avancer sur la qualité de l'eau. L'enjeu de cette inscription est d'avoir un prix de l'eau nécessaire et suffisant pour engager les actions attendues.

M. CAUDAL indique que cette discussion a eu lieu sur certains territoires. La France est un pays où le prix de l'eau est le moins cher en Europe. Ces constats ont amené Pornic Agglo Pays de Retz a augmenté de 10% l'abonnement et le prix du traitement des m^3. Il faudra augmenter le prix de l'eau. Toutefois, derrière ces mots, il sait qu'il y a un enjeu politique car cela doit se faire dans la limite de l'acceptation sociale. La pédagogie est alors essentielle.

M. PONTHIEUX complète en précisant que le prix de l'eau affiché concerne l'eau potable, mais également l'assainissement et la GEMAPI. L'acceptabilité sociale est effectivement un sujet majeur.

Diapositive 83

M. CAUDAL remercie M. PONTHIEUX pour cette intervention qui permet aux acteurs de la CLE de mieux appréhender les mesures du 12ème programme. Il souhaite insister sur la solidarité amont-aval qui va amener les acteurs à se réunir avec le changement climatique. L'augmentation de la baisse du débit d'étiage de la Loire, l'élévation du taux de sel dans l'estuaire sont des sujets majeurs pour la solidarité amont-aval. Il rappelle que l'eau douce arrive en mer et qu'il s'agit d'un besoin pour le milieu marin. Cette préoccupation doit être prise en compte dans les actions et dans les financements. Il partage par ailleurs une demande de Mme GARAND. Elle souhaite relayer que les cibles qualité des eaux pour des financements Agence de l'eau visent actuellement les enjeux bactériologiques et non les enjeux norovirus (soit les sites touchés ces dernières années et leur périmètre élargi à cette problématique). La réunion du 6 mars dernier avec le sous-préfet a permis de voir un décalage sur ce point avec les interlocuteurs de l'Agence de l'eau. Il conviendrait de demander via la CLE d'intégrer ces sites norovirus lors de la révision des cibles qui est prévue prochainement, afin d'être conformes à la disposition 10D « restaurer et protéger la qualité sanitaire des eaux conchylicoles » du SDAGE Loire-Bretagne".

M. DUBOST relève que la présentation ne précise pas le budget alloué au bon état des eaux et des milieux marins contrairement aux autres politiques. Également, il a connaissance que le gouvernement va fournir un effort en termes d'adaptation au changement climatique en prenant 1 milliard d'euros aux Agences de l'eau. Il demande de quelle manière cela impacte les 12èmes programmes.

M. PONTHIEUX indique que les aides allouées aux eaux et milieux marins s'intègrent dans les aides consacrées aux milieux aquatiques, à l'assainissement, aux industriels, etc. Il ne s'agit pas d'un budget

spécifique ; les aides sont intégrées aux autres politiques. Concernant les prélèvements financiers de l'Etat pour l'adaptation au changement climatique, l'Agence de l'eau ne sait pas encore de quelle manière cela va impacter le 12ème programme, et dans quelle proportion cela va concerner l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Les Agences de l'eau sont dans des situations différentes, en particulier en termes de trésorerie. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne dispose d'une trésorerie plus faible que d'autres Agences, et a en plus été fortement impactée par les MAEC contrairement à d'autres. Les situations sont très variables d'une Agence à une autre.

M. CAUDAL partage les inquiétudes des acteurs et les incohérences constatées entre la montée en puissance des contrats territoriaux et des maîtres d'ouvrages en réponse aux objectifs ambitieux du SDAGE, et les difficultés sur ces années 2024 et 2025. La Région maintient des financements là où le Département s'est désengagé devant d'autres priorités. La conséquence est un transfert des financements vers l'autofinancement des collectivités locales. Le territoire va se heurter à un problème qui sera la prise en compte des politiques de l'eau par chaque EPCI qui ne sera pas identique sur l'ensemble du territoire. Cela se ressent d'ores et déjà au niveau du prix de l'eau. Par exemple, pour la taxe GEMAPI, l'effort des collectivités varie entre 4 et 19 euros. Il s'agit d'une difficulté dans la solidarité des territoires. L'atteinte des objectifs fixé et la mise en œuvre avec les possibilités de financements des collectivités amènent à des difficultés et des contradictions. Entre les difficultés de l'Agence de l'eau, et le désengagement de certaines collectivités, tous les EPCI n'ont pas la capacité de répondre, soit par volonté politique au regard des priorités, soit par manque de moyens. Le territoire va se heurter à la réalisation des objectifs de la politique de l'eau alors qu'il a connu une belle avancée en termes de réorganisation de sa gouvernance, et en termes de moyens humains compétents dans les EPCI et les syndicats.

M. PONTHIEUX précise que l'accompagnement des acteurs sur le territoire en 2025, et très probablement en 2026, est supposé fragile pour le grand cycle de l'eau mais aussi pour l'assainissement. L'Agence de l'eau accompagne les acteurs sur le bassin dans le cadre des accords de territoire. Les syndicats ont ainsi été contactés fin 2024/début 2025 pour les informer des tensions budgétaires, et pour tendre vers une estimation des demandes financières 2025 au plus juste des capacités de faire en termes de financements et de moyens humains. L'objectif est de partager l'enveloppe Agence de l'eau entre tous les acteurs. La problématique est globale et concerne toutes les lignes financières, d'où une gestion au plus juste. Il confirme que tout nouveau prélèvement sur les Agences de l'eau inquiète. L'effort est demandé à tous pour disposer au mieux des moyens financiers et essayer d'accompagner tout le monde, pour s'inscrire dans une logique de partage et de solidarité. Ainsi, un nouveau volet apparait au sein des accords de territoire, à savoir le niveau de réalisation et de consommation prévu dans les contrats. Il est aussi très probable que l'Agence de l'eau demande de s'assurer que l'action est possible pour ne pas surengager les crédits.

M. CAUDAL remercie M. PONTHIEUX pour son intervention sur ce sujet majeur du 12ème programme. La période est délicate. Il met en avant le défaut des anciens contrats qui correspondaient pour beaucoup à des projets ambitieux mais les moyens associés n'étaient pas suffisants. Le contexte permet de mieux appréhender le besoin mais il faut rester vigilant sur les financements de la politique de l'eau.

4. Questions diverses

M. CAUDAL partage le bilan de la dernière réunion du Comité départemental de la qualité des eaux littorales organisée le 6 mars dernier par le sous-préfet de Saint-Nazaire auprès des acteurs du littoral. Après les difficultés et la crise du norovirus en fin d'année 2023, il était intéressant de prendre

connaissance de l'avancement des recherches menées notamment celles d'Ifremer. Les projets avancent et des processus industriels sont en expérimentation pour le traitement de l'eau dans les claires. La profession a de son côté réalisé des claires sur le littoral pour mettre les huîtres à l'abri en cas de risque. Un projet a également permis d'effectuer des prélèvements dans les huîtres en préventif pour identifier si une quantité de norovirus pouvait se développer et impacter les productions. Les EPCI accompagnent la profession pour financer cette expérience. Les programmes ambitieux des EPCI littoraux en matière d'assainissement et le renouvellement des réseaux contribuent aux efforts constatés, qui entraînent des conséquences sur le prix de l'eau. Les services de l'Etat font évoluer les protocoles de fermeture des sites. En un an, tous les acteurs concernés, de la recherche, les collectivités, la profession, ont eu une prise de conscience qui a amené à des évolutions positives.

Il développe ensuite la mise en œuvre des premières commissions territoriales sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire. Les deux semaines passées ont permis l'installation des commissions Acheneau-Tenu et Goulaine-Divatte-Robinets. Au sein de cette instance dupliquée de la CLE, les acteurs présents ne sont pas membres de la CLE. Toutefois, ils partagent leur expression en commission territoriale. Cette expression du terrain est forte et débouche sur des problèmes sociétaux. A travers la politique de l'eau, le type de développement économique, la production, sont autant de sujets abordés. Les CLE ne vont pas tout résoudre mais cela aboutit à une prise de conscience positive. Il confirme l'idée que la gestion de l'eau doit se faire au plus proche du terrain, avec tous les acteurs. Il poursuit en demandant aux services de l'Etat s'il y a des recours sur le SAGE depuis son approbation le 31 décembre 2024.

M. GIRARD indique n'avoir pas connaissance de recours sur le SAGE.

M. CAUDAL annonce également les excuses de la Chambre régionale d'Agriculture pour cette réunion, qui est en train de désigner ses représentants au niveau de la CLE. La nouvelle présidente a pris connaissance de la demande de rencontre en réponse aux difficultés remontées sur le terrain. La rencontre devrait se tenir courant avril.

M. CAUDAL clôt la séance et remercie les membres présents pour leur participation.